



## **PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

*17<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE  
DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE  
LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE*

*Forum des sélections nationales du  
Prix du paysage du Conseil de l'Europe  
4<sup>e</sup> Session 2014-2015*

**Budapest, Hongrie, 9 juin 2016**

*Vigadó Concert Hall, Vigadó tér 2,  
20.30 – 23.00*

***CEREMONIE DU PRIX DU PAYSAGE  
DU CONSEIL DE L'EUROPE***

*4<sup>e</sup> Session*

*L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe*

*Réception officielle offerte par le Gouvernement Hongrois*

*Avec la participation de folk dance : FolkEmbassy Hongrois  
et une musique de fond pendant le dîner de FolkEmbassy Hongrois*

*Document préparé par la Direction de la gouvernance démocratique  
Secrétariat de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe*

*La Convention européenne du paysage représente aujourd'hui le premier traité international soucieux d'un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, les activités économiques, l'environnement et la culture, exclusivement consacré à la valorisation des paysages. Elle a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens, et d'organiser la coopération internationale dans ce domaine.*

*Son champ d'application est très vaste : elle s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, urbains et périurbains, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou maritimes. La Convention ne concerne donc pas uniquement les paysages remarquables, mais aussi les paysages ordinaires du quotidien et les espaces dégradés. Le paysage est ainsi désormais reconnu indépendamment de sa valeur exceptionnelle car toutes ses formes conditionnent la qualité du cadre de vie des citoyens et méritent d'être prises en compte dans les politiques paysagères. De nombreuses zones rurales et périurbaines, notamment, connaissent des transformations profondes et doivent faire l'objet d'une plus grande attention de la part des autorités comme du public.*

*La Convention prévoit l'attribution d'un 'Prix du paysage du Conseil de l'Europe'. Celui-ci constitue une reconnaissance de la politique ou des mesures prises par des collectivités locales et régionales ou des organisations non gouvernementales en matière de protection, de gestion et d'aménagement durable de leurs paysages, faisant preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes.*

*Le 20 février 2008, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Résolution CM/Rés(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Le Prix est décerné tous les deux ans par le Comité des Ministres, sur proposition des comités d'experts compétents chargés du suivi de la mise en œuvre de la Convention.*

*Douze projets ont été présentés par les Etats parties à la Convention européenne du paysage au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la 4<sup>e</sup> Session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.*

*Ces expériences significatives montrent qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations. Elles font partie de « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe », qui rassemble les réalisations présentées par les Etats Parties à la Convention européenne du paysage.*

\*

**Alliance du prix du paysage du Conseil de l'Europe**  
<http://www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance>  
**Convention européenne du paysage**  
<http://www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage>

*Le 14 octobre 2015, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé, conformément à la Résolution du Comité des Ministres CM/Rés(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe et sur proposition du jury et du Comité directeur du Conseil de l'Europe responsable de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage :*

*1. d'attribuer le Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 4<sup>e</sup> session du Prix 2014-2015 à la réalisation :*

***La coopération transfrontalière des collectivités locales au profit du patrimoine paysager de la « fabuleuse » Hetés, villages de Bődeháza, Gáborjánháza, Szigártóháza, Zalaszentbalazs (Hongrie), villages de Genterovci, Kamovci, Radmožanci, Žitkovci, Mostje, Banuta (Slovénie), Association sur la méthodologie des voies vertes et Association de la Route du rideau de fer. Projet présenté par la Hongrie ;***

*2. de décerner des mentions spéciales identiques du Prix du paysage pour la 4<sup>e</sup> session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2014-2015 de la Convention européenne du paysage aux réalisations suivantes :*

***Le sorbier domestique, l'arbre de la région de Slovácko, Commune de Tvarožná Lhota et ONG Echanges internationaux (INEX) – Service volontaire des Carpates blanches, République tchèque ;***

***Liptovská Teplička : la protection de types de paysages historiques exceptionnels, village de Liptovská Teplička, République slovaque ;***

***Le paysage d'oliviers millénaires du territoire de Sénia, Communauté de communes de la Taula del Sénia, Espagne;***

*3. de reconnaître et de saluer la grande valeur des autres projets présentés pour la 4<sup>e</sup> session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et de recommander de les faire connaître du grand public pour leur valeur exemplaire et en tant que source d'inspiration :*

***La mise en valeur du site naturel et paysage de l'Hof ter Musschen, Commission de l'environnement de Bruxelles et environs asbl, Belgique ;***

***L'Ecomusée de l'ermitage de Blaca, Centre culturel de Brač, Croatie ;***

***L'aménagement du centre historique d'Agios Athanasios, municipalité d'Agios Athanasios, Chypre ;***

***« Le taureau par les cornes » : pâturages naturels et gestion des paysages, Centre pour le développement économique, les transports et l'environnement de Finlande centrale, Finlande ;***

***Le Parc agricole de Paduli, Laboratoire urbain ouvert, Italie ;***

***La ville de Kuldīga dans la vallée de la Venta : préserver un paysage exceptionnel pour les générations futures, municipalité de Kuldīga, Lettonie ;***

***La Nouvelle ligne de flottage néerlandaise, Conseil de la Nouvelle ligne de flottage néerlandaise, Pays-Bas ;***

***La gestion des ressources naturelles et de la biodiversité du bassin de Camili, Association de protection et de développement de l'environnement de Camili, Turquie.***

\*

**La coopération transfrontalière des collectivités locales au profit du patrimoine paysager de la « fabuleuse » Hetés,**

Villages de Bödeháza, Gáborjánháza, Szijártóháza, Zalasombatfa (Hongrie) ; villages de Genterovci, Kamovci, Radmožanci, Žitkovci, Mostje, Banuta (Slovénie), Association sur la méthodologie des voies vertes et Association de la Route du rideau de fer. Projet présenté par la Hongrie

**Présentation du Prix par :**

M. Alfonso ZARDI, Chef du Service des Institutions et de la Gouvernance Démocratiques, Représentant le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

**Avec la participation de :**

*Représentants du Ministère de la Hongrie*

M. Sándor FAZEKAS, Ministre de l'agriculture, Hongrie

*Représentante du Ministère de la Slovénie*

M. Rok TOMSIC, Secrétaire, Ambassade de Slovénie en Hongrie

Mme Jelena HLADNIK, Secrétaire, Responsable nationale de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'agriculture et de l'environnement, Slovénie

*Représentants du Projet*

Mme Andrea BEDŐ, Représentante du Projet de coopération transfrontalière des collectivités locales au profit du patrimoine paysager de la « fabuleuse » Hetés

*et la participation de :*

Maires des Villages de Bödeháza, Gáborjánháza, Szijártóháza, Zalasombatfa, Hongrie

Maires des Villages de Genterovci, Kamovci, Radmožanci, Žitkovci, Mostje, Banuta, Slovénie

Association sur la méthodologie des voies vertes

Association de la Route du rideau de fer

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué le Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 4<sup>e</sup> session du Prix 2014-2015 aux auteurs du projet. Porté par les villages hongrois de Bödeháza, Gáborjánháza, Szijártóháza, Zalasombatfa, et les villages slovènes de Genterovci, Kamovci, Radmožanci, Žitkovci, Mostje, Banuta, avec le soutien de l'Association sur la méthodologie des voies vertes et l'Association de la Route du rideau de fer, le projet a permis, grâce à un travail concernant le paysage, de restaurer et de renforcer les relations transfrontalières existant entre les deux populations séparées dans le passé par le rideau de fer. Le processus conjoint de réhabilitation des territoires concernés s'est favorablement développé par le biais d'actions de sensibilisation sur la nécessité de protéger, de gérer et d'aménager de manière durable un paysage partagé et précieux. La mobilisation de ressources locales appropriées ainsi que l'encouragement fait aux autorités locales des villages à jouer un rôle central dans les actions à mener, constituent des caractéristiques importantes de la réalisation. Les aspects historiques et naturels significatifs du paysage ont été recensés, identifiés, évalués et documentés, avec la participation de la population. Il a été fait appel aux connaissances locales pour mettre en lumière la diversité des opportunités et des potentiels qu'offre le paysage – non seulement sur le plan environnemental et culturel, mais également sur le plan social et économique – afin que les populations et les visiteurs puissent avoir la possibilité de l'apprécier. La mise en place de forums, d'ateliers et d'un espace commun appelé « parc de l'Amitié » a contribué au rétablissement de relations étroites entre les populations concernées. La constitution d'un réseau transfrontalier de voies vertes destinées aux randonneurs et aux cyclistes est un autre élément symbolique du projet.

La valeur supplémentaire la plus importante du projet réside dans le fait que, par l'intermédiaire du paysage, les populations de dix villages hongrois et slovènes ont coopéré de part et d'autre de la frontière en faveur de la qualité de leur cadre de vie au sens de la Convention européenne du paysage. Ces populations ont ainsi respecté les idéaux et valeurs promus par le Conseil de l'Europe et, pour cette raison, le prix a été attribué à l'ensemble des villages concernés, à la fois en Hongrie et en Slovénie. Le prix a également été attribué à l'Association sur la méthodologie des voies vertes et à l'Association de la Route du rideau de fer pour l'excellent travail réalisé.

**Le Sorbier domestique, l'arbre de la région de Slovácko,**

Commune de Tvarožná Lhota et ONG Echanges internationaux (INEX) – Service volontaire des Carpates blanches

**Présentation de la Mention par :**

Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Haut Conseiller, Ministère du gouvernement local et de la modernisation, Norvège

**Avec la participation de :**

*Représentante du Ministère*

Mme Julia TOBIKOVA, Représentante nationale de la Convention européenne du paysage, Ministère de l'environnement, République tchèque

*Représentants du Projet*

Mme Martina BÍLOVÁ, Maire de la commune de Tvarožná Lhota, République tchèque

M. Vít HRDOUŠEK, Chef de projet, Représentant de la Commune de Tvarožná Lhota et ONG Echanges internationaux (INEX) - Service volontaire des Carpates blanches, République tchèque

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué une mention spéciale du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 4<sup>e</sup> session du Prix 2014-2015 aux auteurs du projet. Celui-ci a pour objectif de restaurer le paysage culturel de la région de Slovácko, en s'attachant à la régénération et à la promotion de l'essence fruitière historique, le Sorbier domestique. La participation des habitants, des pouvoirs publics et d'autres partenaires régionaux a été essentielle à sa concrétisation. Le grand nombre et la diversité des activités suscitées par ce projet, réellement local, sont révélateurs du succès de l'initiative qui constitue un remarquable exemple de la manière dont une idée peut se développer. Il démontre la puissance que peuvent avoir des opérations de sensibilisation soutenues par une coopération entre les autorités locales et régionales pour la restauration d'un paysage, dans une perspective de développement durable. Mettant en lumière la contribution des essences fruitières traditionnelles au caractère du paysage de nombreux territoires, le projet représente une importante source d'inspiration en faveur de la protection de la diversité du patrimoine génétique des arbres fruitiers traditionnels. Il devient ainsi un excellent exemple d'action entreprise au niveau local afin d'atténuer les effets négatifs de la mondialisation du paysage, de la standardisation et de la commercialisation marchande de l'agriculture.

**Liptovská Teplička : la protection de formes de paysages historiques exceptionnels,**  
Village de Liptovská Teplička

**Présentation de la Mention par :**

Mme Maria José FESTAS, Présidente du Jury de la 4e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et Présidente honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

**Avec la participation de :**

*Représentants du Ministère*

M. Jan JULÉNY, Haut fonctionnaire, Ministère de l'environnement, République slovaque

Mme Lucia VAČOKOVÁ, Haut fonctionnaire, Agence de l'environnement, République slovaque

Mme Eva MIHOVÁ, Senior Officer, Slovak Environment Agency, Slovak Republic

*Représentant du Projet*

M. Slavomir KOPAC, Représentant de la municipalité de Liptovská Teplička, République slovaque

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué une mention spéciale du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 4<sup>e</sup> session du Prix 2014-2015 aux auteurs du projet. Géré conjointement par la coopérative agricole du village de Liptovská Teplička et les agriculteurs indépendants du village, le projet a permis de conserver un paysage local d'agriculture de montagne ayant des aspects uniques. La préservation du caractère et de la fonctionnalité de ce paysage agricole exceptionnel a joué un rôle clé dans l'activité économique du village, permettant aux habitants de continuer à y résider, malgré sa localisation en montagne rendant l'accès difficile. L'utilisation combinée de méthodes d'agriculture traditionnelle, encore pratiquées dans les champs les plus proches du village, et de méthodes plus modernes mises en œuvre sur les versants d'altitude permet de pratiquer une agriculture efficiente et durable dans le respect de l'histoire des lieux. La préservation des pratiques agricoles innovantes et des efforts consentis par les ancêtres des villageois constitue une source d'inspiration pour les villages et petites villes souhaitant se développer durablement en valorisant les paysages traditionnels.

**Le paysage d'oliviers millénaires du territoire de Sénia,**  
Communauté de communes de la Taula del Sénia

**Présentation de la Mention par :**

M. Phaeton ENOTIADES, Haut fonctionnaire, Département de l'aménagement du territoire et de l'habitat, Membre du Jury de la 4<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

**Avec la participation de :**

*Représentants du Ministère*

Mme Carmen CARO, Haut fonctionnaire, Représentante nationale pour la Convention européenne du paysage, Institut du patrimoine historique, Espagne

*Représentants du Projet*

Mme Maria Teresa ADELL PONS, Responsable de la Communauté de communes de la Taula del Sénia, Espagne

M. Rhamses RIPOLLÉS PUIG, Président de la Taula del Sénia Mancomunidad, Espagne

M. Jaume ANTICH BALADA, Directeur de la Taula del Sénia Mancomunidad, Espagne

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué une mention spéciale du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 4<sup>e</sup> session du Prix 2014-2015 aux auteurs du projet. Celui-ci a permis de conserver les oliviers millénaires et de gérer le paysage de « mer d'oliviers » créé. Le savoir-faire traditionnel, les pratiques agricoles, ainsi que le patrimoine naturel et culturel liés à la culture des oliviers ont de ce fait été également préservés. Les préoccupations exprimées par la population locale quant au devenir de plus de 4 800 oliviers millénaires – menacés par les pressions économiques, la spéculation et classés « en péril » –, ont conduit les auteurs du projet à mettre en place un partenariat entre des administrations locales et régionales, des particuliers et des entreprises. Cette solide coopération entre les secteurs public et privé a permis, grâce à des travaux de restauration et de gestion durable du territoire, la protection des oliviers et la préservation d'un paysage caractéristique exceptionnel. Les initiatives de sensibilisation ont contribué à renforcer la compréhension des acteurs quant à la valeur inestimable des oliviers historiques. Des perspectives économiques favorables en ont également résulté. La réalisation constitue ainsi une source d'inspiration majeure pour les paysages méditerranéens d'oliveraies traditionnelles.

**La mise en valeur du site naturel et paysage de l'Hof ter Musschen,**  
Commission de l'environnement de Bruxelles et environs asbl

**Présentation de la Reconnaissance par :**

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage,  
Conseil de l'Europe

**Avec la participation de :**

*Représentante du Ministère*

Mme Isabelle LEROY, Haut fonctionnaire, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Belgique

*Représentant du Projet*

M. Michel MOREELS, Représentant de la Commission de l'environnement de Bruxelles et environs,  
ASBL, Belgique (*excusé*)

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu et salué la grande valeur du projet présenté pour la 4<sup>e</sup> session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de le faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire et en tant que source d'inspiration. Le projet a permis de préserver un ancien paysage rural menacé depuis de nombreuses années par l'urbanisation des zones environnantes. Jouant un rôle clé dans la politique de développement durable de la région, il doit son existence à l'initiative d'habitants désireux de sauvegarder l'Hof ter Musschen afin de protéger ses importantes valeurs paysagères, tant historiques que biologiques. Depuis 1990, la Commission de l'environnement de Bruxelles et environs ASBL, en partenariat avec des acteurs locaux et régionaux, prend en charge la gestion durable du site et mène des actions de sensibilisation auprès de la population scolaire et du grand public. Les réalisations remarquables et les actions accomplies permettent ainsi de protéger, gérer et aménager le paysage pour le bien des générations présentes, et de le transmettre aux générations futures.

**L'Ecomusée de l'ermitage de Blaca,**  
Centre culturel de Brač

**Présentation de la Reconnaissance par :**

M. Jean-François SEGUIN, Président du Jury de la 3<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et Président honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage

**Avec la participation de :**

*Représentant du Ministère*

M. Radoslav BUŽANČIĆ, Chef du Département de conservation de Split, Ministère de la Culture, Croatie

*Représentant du Projet*

Mme Jasna DAMJANOVIĆ, Responsable du Centre Culture de Brač, Croatie

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu et salué la grande valeur du projet présenté pour la 4<sup>e</sup> session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de le faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire, et en tant que source d'inspiration. De par sa grande valeur culturelle, l'Ecomusée de l'ermitage de Blaca, ancien complexe monastique, a puissamment renforcé la viabilité locale ainsi que le sentiment d'appartenance à un lieu. Les mesures adoptées afin de faciliter l'accessibilité au site lors de sa rénovation ont conduit à développer des itinéraires de randonnée pédestre et des pistes cyclables qui permettent de profiter du paysage. Le projet constitue ainsi une expérience particulièrement positive de valorisation d'un paysage dans lequel un monument historique s'inscrit.

**L'aménagement du centre historique de la commune d'Agios Athanasios,**  
Municipalité d'Agios Athanasios

**Présentation de la Reconnaissance par :**

Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission Démocratie, cohésion sociale, enjeux mondiaux de la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe, Membre du Jury de la 4<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

**Avec la participation de :**

*Représentant du Ministère*

M. Phaedon ENOTIADES, Ministère de l'Intérieur, Département de la planification urbaine et de l'habitat, Chypre

*Représentante du Projet*

Mme Marianna CHRISTOU, Agent municipal, municipalité d'Agios Athanasios Ville, Chypre

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu et salué la grande valeur du projet présenté pour la 4<sup>e</sup> session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de le faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire et en tant que source d'inspiration. Le projet, l'une des clés de voûte de la politique de la municipalité en matière de développement durable, a permis d'améliorer la qualité de vie des habitants en rénovant le centre historique de la ville. L'amélioration de la sécurité du réseau routier dans le quartier et l'aménagement d'un espace agréable doté d'équipements utiles, tant pour les jeunes que pour les personnes âgées, ont été du nombre des interventions majeures. Un débat public animé s'est instauré autour de la conception du projet en vue de laisser le public se l'approprier et susciter un consensus sur les plans à retenir. L'utilisation par le public de la nouvelle place centrale atteste de l'efficacité de la collaboration en matière d'amélioration des paysages urbains.

**« Le taureau par les cornes » : pâturages naturels et gestion des paysages,**

Centre pour le développement économique, des transports et de l'environnement de la Finlande centrale

**Présentation de la Reconnaissance par :**

M. Jean-François SEGUIN, Président du Jury de la 3<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et Président honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage

**Avec la participation de :**

*Représentant du Ministère*

M. Tapio HEIKKILÄ, Ministère de l'environnement, Département de l'environnement naturel, Finlande

*Représentante du Projet*

Mme Kaisa RAATIKAINEN, Centre pour le développement économique, du transport et de l'environnement de la Finlande centrale, Finlande

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu et salué la grande valeur du projet présenté pour la 4<sup>e</sup> session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de le faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire et en tant que source d'inspiration. Le projet a permis d'organiser la gestion des paysages afin d'accompagner le développement de zones naturelles de grande valeur. Il a associé une grande diversité de partenaires (pouvoirs publics, associations et particuliers) et a forgé des réseaux de coopération. Ces derniers ont amené les propriétaires fonciers disposant de sites de valeur sur le territoire à conclure des accords de pacage avec des propriétaires de bétail. Ces démarches ont conduit à la constitution de dispositifs de gestion portant sur plus de 200 hectares de biotope rural traditionnel menacés. Des opérations tendant à prévenir l'embroussaillage, et la fermeture dommageable des paysages qui en résulte, ont également été menées. Le projet démontre l'intérêt qu'il y a à associer toutes les parties prenantes, et notamment les populations locales, à la gestion appropriée du paysage et à les engager à poursuivre les objectifs d'un projet, même après la cessation de son financement initial.

**Le Parc agricole de Paduli,**  
Laboratoire urbain ouvert

**Présentation de la Reconnaissance par :**

M. Mihály MÓCSÉNYI, Architecte paysagiste *Sir Geoffrey Jellicoe Awardee*, Recteur honoraire de l'Université d'horticulture et de l'industrie alimentaire, Budapest, Hongrie, Président honoraire de la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA), Membre du Jury de la 4<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

**Avec la participation de :**

*Représentants du Ministère*

M. Giovanni MANIERI ELIA, Haut fonctionnaire, Département du paysage et de la gestion qualitative, Italie

Mme Marina GENTILI, Haut fonctionnaire, Département du paysage et de la gestion qualitative, Italie

M. Rocco TRAMUTOLA, Haut fonctionnaire, Département du paysage et de la gestion qualitative, Italie

*Représentant du Projet*

M. Mauro LAZZARI, Laboratoire urbain ouvert (LUA), Italie

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu et salué la grande valeur du projet présenté pour la 4<sup>e</sup> session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de le faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire et en tant que source d'inspiration. Le projet rural, mis en chantier par les collectivités locales, les associations et la population de la région, a permis de créer un parc rural multifonctionnel permettant la restauration d'une oliveraie abandonnée. Il a développé de nouveaux moyens de prise en charge de la terre et de valorisation du paysage dans l'esprit des populations locales. Le travail collaboratif, coordonné par le Laboratoire urbain ouvert, a associé les parties prenantes locales ainsi qu'un grand nombre d'experts de l'Italie. Privilégiant les initiatives partant de la base, le projet a sensibilisé la population à la valeur du paysage et a permis de convaincre les jeunes de favoriser des activités de gestion novatrices.

**La ville de Kuldīga dans la vallée de la Venta : préserver un paysage exceptionnel pour les générations futures,**  
Municipalité de Kuldīga

**Présentation de la Reconnaissance par :**

M. Enrico BUERGI, Président du Jury des 1e et 2e Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et Président honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

**Avec la participation de :**

*Représentante du Ministère*

Mme Dace GRANTA, Haut fonctionnaire, Représentante nationale de la Lettonie pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Division de l'aménagement du territoire, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional, Lettonie

*Représentant du Projet*

M. Kaspars RASA, Directeur de l'Agence de développement Kuldīga, Ville de Kuldīga, Lettonie

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu et salué la grande valeur du projet présenté pour la 4<sup>e</sup> session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de le faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire et en tant que source d'inspiration. Le projet a promu l'image de la ville de Kuldīga dans la vallée de la Venta. Le travail réalisé par la commune, avec le soutien de partenaires locaux et européens, et une planification et gestion adaptées, a valorisé un paysage exceptionnel. Les opérations de dépollution et de nettoyage de la rivière et de ses berges ont contribué à préserver les valeurs naturelles et culturelles du paysage urbain. La qualité de vie de la population locale et les liens qui l'attachent à sa ville s'en sont trouvés renforcés.

**La Nouvelle ligne de flottaison néerlandaise,**  
Conseil de la Nouvelle ligne de flottaison néerlandaise

**Présentation de la Reconnaissance par :**

Mme Sanja LJESKOVIC MITROVIC, Vice-Ministre de l'aménagement du territoire, Ministère du développement durable et du tourisme, Monténégro, Vice-Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Membre du Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe

**Avec la participation de :**

*Représentants du Ministère*

Mme Patricia BRAAKSMA, Haut fonctionnaire pour la durabilité, Ministère des affaires économiques, Pays-Bas

M. Peter ROS, Gestionnaire de projet paysage, Ministère des affaires économiques, Pays-Bas

*Représentant du Projet*

M. Erik LUITEN, Représentant de l'Equipe de qualité du Projet de la Nouvelle ligne de flottaison néerlandaise, Pays-Bas

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu et salué la grande valeur du projet présenté pour la 4<sup>e</sup> session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de le faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire et en tant que source d'inspiration. Le projet a transformé un dispositif militaire défensif s'étendant sur une ligne de 85 kilomètres en un paysage de qualité hautement apprécié de la population et des visiteurs. Il permet d'exercer de multiples activités, dont l'agriculture, le loisir et le tourisme. Le projet constitue un exemple intéressant et très novateur de restauration du paysage par la réintégration d'anciennes structures militaires abandonnées et la préservation du patrimoine historique et culturel.

**La gestion des ressources naturelles et de la biodiversité du bassin de Camili,**  
Association de protection et de développement de l'environnement de Camili

**Présentation de la Reconnaissance par :**

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage,  
Conseil de l'Europe

**Avec la participation de :**

*Représentant du Ministère*

M. Erdogan ERTÜRK, Ingénieur forestier, Direction générale de la conservation de la nature et des  
parcs nationaux, Ministère des affaires forestières et de l'eau, Turquie

*Représentant du Projet*

M. Orhan YAVUZ, Village de Camili, Borcka, Province d'Artvin, Turquie

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu et salué la grande valeur du projet présenté pour la 4<sup>e</sup> session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de le faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire, et en tant que source d'inspiration. A la suite du projet, un plan de gestion intersectoriel, participatif et durable a été préparé et mis en œuvre. Des programmes de formation, d'éducation et de sensibilisation destinés à la population locale et aux écoliers ont aussi été menés à bien. En outre, une aide technique et financière a été apportée afin d'impliquer la population locale dans des projets liés au paysage, offrant de nouvelles perspectives économiques. Le projet illustre comment la gestion précautionneuse des ressources naturelles et de la biodiversité contribue à valoriser positivement le paysage, considéré comme une composante essentielle du cadre de vie des populations.

\*